Conquérir le droit de pratiquer une activité physique et/ou sportive !

Commander ses chèques vacances ou chèques culture, réserver un voyage ou un hébergement proposé par le CSE est devenu une habitude pour tou-te-s les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne.

Mais combien savent d'où viennent les Activités Sociales et Culturelles ? Comment sont-elles gérées ? Qui les finance ?

Tout au long de l'été la CGT vous propose de découvrir ou de redécouvrir les Activités Sociales et Culturelles dans sa communication « Un été culturel avec la CGT Pôle Emploi Bretagne »

Cette semaine : Conquérir le droit de pratiquer une activité physique et / ou sportive !

La pratique sportive varie selon le temps, les milieux et les sociétés qu'elle traverse.
Dès 1880, le patronat, aidé de l'église et de l'armée, met en place des sociétés de tir, de gymnastique, d'escrime, etc. avec pour objectif principal la préparation militaire en vue de renforcer l'esprit revanchard suite à la guerre de 1870.

La CGT, à la même période, est quant à elle occupée à conquérir des droits pour la classe ouvrière : réduction du temps de travail, travail des enfants, conditions de travail, accidents du travail, droit syndical, etc. C'est la principale raison pour laquelle le mouvement ouvrier mettra du temps à se saisir du phénomène sportif.

Il faudra attendre les années 1914/1920 , pour voir se développer de nombreuses associations sportives ouvrières dans le but d'améliorer la santé des travailleurs, endiguer les ravages de l'alcoolisme et éduquer les enfants.

En 1934, la CGT créé la Fédération Sportive Gymnique du Travail (la FSGT est toujours en cours) afin de se mettre au service des "intérêts sportifs" de l'ensemble du monde du travail, notamment pour que le sport représente "devant les menaces de fascisme et de guerre", un instrument de résistance culturelle et de conquêtes sociales.

De mai à juin 1936, une vague importante de grèves et d'occupations d'usines pose la question : « comment s'occuper quand on occupe l'usine ? ».
Ainsi, le sport connaît un véritable essor : la FSGT passe de 30 000 licencié-e-s à 102 600.

Ses initiatives en coopération avec la CGT se multiplient : foot, basket, cyclisme, rugby, athlétisme mais également randonnées, aviation populaire, etc. Elle ira même jusqu'à inaugurer un cours de médecine du sport dans le cadre de l'Université ouvrière.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, DES SPORTS ET LOISIRS
UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

DIPLÔME
DU BREVET SPORTIF POPULAIRE

M Cochet Noël à subi avec succès les épreuves du BREVET SPORTIF POPULAIRE 1er Échelon, organisé sous le contrôle de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France.

1936, le Front Populaire remporte les élections législatives, un sous secrétariat d'Etat au sport et à l'organisation des loisirs est créé dont Léo Lagrange prend la direction. Il reprendra le programme de la FSGT en matière d'activités sportives. Ce souci de démocratisation entraîne aussi la création du Brevet sportif populaire.

Ouvert aux jeunes gens, l'examen se compose d'épreuves simples et accessibles aux filles et aux garçons (course, saut, grimper). En 1937, 400000 candidat-e-s se prêtent déjà à l'exercice. Leurs récompenses: un diplôme et une médaille qui consacrent leurs aptitudes aux activités physiques et sportives.

1939/1945: le sport est utilisé comme vecteur idéologique par le gouvernement de Vichy. Dès juillet 1940, le Commissariat Général à l'Education et au Sport est créé dont les objectifs sont « l'acquisition de la santé, la formation du caractère et de l'énergie morale et physique, le goût de l'action et le sens de l'altruisme ».

A partir de 1946, la CGT relance le sport grâce à la création des Comités d'entreprise et aux épreuves locales qui se multiplient (critérium cycliste, tournoi de basket, etc.).
Au fil des décennies l'activité en vue de promouvoir le sport dans et hors de l'entreprise se structure : conférences, stages de formation sur les activités physiques et sportives, brochures (« Le sport : question de notre temps » et « la CGT et le sport à l'entreprise »).

Dans les années 1970, certaines initiatives sportives prendront un caractère plus politiques : en 1977/1978 contre l'Apartheid en Afrique du sud, ou encore contre la coupe du monde de football en Argentine pour contester la dictature au pouvoir.

Après 1981, la Ministre des sports Edwige Avice propose une loi sur le sport : la CGT participera à une commission en vue de préparer le texte et certaines de ses revendications seront reprises dans le texte final de la loi du 16 juillet 1984.

Soixante-dix-sept ans après la création des Comités d'entreprise, contrairement aux idées reçues, une baisse de la pratique sportive est observée notamment chez les jeunes.
Pour la CGT, le sport doit redevenir une priorité de l'Etat. Celui-ci doit jouer son rôle de régulateur et de garant de l'égalité territoriale.

Pour la CGT, pratiquer une activité physique et sportive pour les agent-e-s de Pôle Emploi nécessite du temps libre et des moyens financiers.
Cela passe par une augmentation des salaires, l'organisation du temps de travail, l'abandon de toute politique de management par le stress, l'attribution de dotations ASC de minimum 3% de la masse salariale et surtout de la volonté des élu-e-s CSE de proposer des activités physiques et/ou sportives accessibles à l'ensemble des agent-e-s.

Pôle emploi Bretagne la cgt

C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER !
JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI AGIT ET QUI PROPOSE !
JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE !